

Le choléra qui a éclaté à bord du paquebot l'Atlanta est l'objet de vives discussions dans les journaux. Le nombre des cas de choléra a été de 96 et celui des morts de 20.

Henry Wirz a été pendu hier, conformément à la sentence rendue par le Tribunal et approuvée par le président Johnson.

Les recettes provenant des douanes depuis le 1er janvier 1865, sont d'environ 140 millions de dollars. L'argent était demandé à 7 pour cent pour les prêts sur valeur et de 7 1/2 à 10 0/0 par an pour les affaires commerciales. L'or a monté à 147 1/2 pour descendre à 145 1/4 puis remonter 146 1/2, cours actuel.

Madrid, 21 novembre, soir. La Bolsa dit que M. Madex ne signera pas le manifeste du parti progressiste.

La Gazette de Madrid annonce que la santé de la reine continue à s'améliorer visiblement.

3 0/0 dette intérieure, 39,10. 3 0/0 dette différée, 35,95.

Change sur Londres à 90 jours de date, 49,35.

Change sur Paris à 8 jours de vue, 5,11.

Londres 22 novembre.

Le Morning-Post croit que les remontrances adressées par l'Angleterre à l'Espagne, remontrances qui suivant ce journal seront probablement accompagnées d'une démarche semblable du gouvernement français décideront sans doute l'Espagne à faire cesser les mesures prises contre le Chili.

La Haye, 20 novembre soir.

Le Ministre de l'intérieur, M. de Thorbecke, a annoncé à la seconde Chambre qu'il existe une lettre particulière de M. Betz, ministre des finances, dont la publication le compromettrait.

En conséquence, M. Betz a donné sa démission.

#### CHRONIQUE LOCALE & DEPARTEMENTALE

Le préfet du Nord donne avis que la Commission chargée dans le département du Nord de l'examen des candidats aux bourses impériales, départementales et communales dans les lycées et collèges, se réunira extraordinairement à la préfecture le jeudi 7 décembre, à huit heures et demie du matin.

Dans cette session ne seront examinés que les candidats aux bourses départementales créées par le Conseil général dans les lycées de Lille et de Douai, à partir du 1er janvier 1866, et dont la capacité n'aurait pas été constatée dans les sessions ordinaires de l'année courante.

La liste d'inscription sera ouverte à la préfecture (bureau de l'instruction publique) du 10 novembre au 1er décembre.

Le programme des matières sur lesquelles les candidats seront interrogés et l'indication des pièces à produire seront remis aux familles qui en feront la demande.

La Commission administrative des Hospices de la ville de Roubaix. M. le Rédacteur du JOURNAL DE ROUBAIX :

Roubaix, le 23 novembre 1865.

Monsieur le Rédacteur,

Malgré notre appel paternel fait à la classe ouvrière; malgré les soins de tous les instants donnés aux malades qui sont entrés à l'Hôpital-Napoléon depuis l'invasion du choléra (20 octobre) nous voyons avec peine que beaucoup de malades cédant à de mauvais conseils et ne comprenant pas leurs devoirs de famille, persistent à vouloir se faire traiter chez eux, où les soins manquent le plus souvent.

Notre devoir est de faire connaître la vérité et dans ce but nous venons vous inviter à publier l'état officiel des cas cholériques depuis un mois.

Il y a eu à ce jour 51 cas. 26 malades sont entrés à l'Hôpital-Napoléon;

15 sont sortis radicalement guéris; 2 sont en parfaite convalescence; 9 sont morts.

Il est à remarquer que parmi les 26 cholériques, neuf d'entre eux qui étaient atteints du mal depuis 4, 6, 8 et même 10 heures, sont arrivés à l'hôpital dans un état tout à fait désespéré, alors que la science était devenue impuissante pour obtenir une réaction indispensable pour amener la guérison;

23 malades ont été traités à domicile: 8 sont guéris ou en convalescence; 17 sont morts!

Pour édifier complètement le public, nous devons ajouter qu'il est entré à l'hôpital:

41 hommes: 2 garçons; 10 femmes; 3 filles.

8 hommes sont sortis guéris; 1 id en convalescence; 2 id morts.

1 garçon sorti guéri 1 id mort.

4 femmes sont sorties guéries; 1 id en convalescence; 5 id mortes.

2 filles sont sorties guéries; 1 id morte.

Il ne nous convient pas de nous faire l'écho des absurdités invoquées pour faire rester les malheureux ouvriers dans leur lit plutôt que de les faire transporter à l'hôpital.

Nous avons l'espoir que ces chiffres seront plus éloquents que tous les faux bruits que l'on colporte sur les soins donnés à l'hôpital et que le bon sens ordinaire de nos ouvriers en fera prompt justice.

Recevez, Monsieur le rédacteur, nos remerciements pour les soins que vous donnez à la publicité et nos salutations sincères.

J. RENAUX-LEMERRE;  
L. DESTOMBE;  
RÉQUILLART-DESAINT;  
MOTTE-DUTHOIT;  
L. WATINE-WATTINNE;

Nous recevons la lettre suivante:

« Roubaix, 23 novembre 1865.

» Monsieur le Rédacteur,

» La lettre de M. Eeckman, publiée dans votre numéro du 22 courant, m'oblige à vous demander encore l'insertion de quelques lignes.

» Je passe sur l'expression de sa mauvaise humeur.

» Je n'ai pas à entamer de nouvelles discussions avec M. Eeckman. Entre ses alléguations et ma réplique l'opinion publique a dû se prononcer. Je crois d'ailleurs que la mission d'un industriel est de travailler et non d'employer son temps en dissertations sans fin.

» J'ai défendu avec toute l'énergie de ma conviction l'industrie française violemment attaquée et ne suis pas sorti de la sphère des intérêts généraux.

» Loin de vouloir manquer de procédés envers un confrère, moi qui ai été défendeur toute la fabrication. Personne ne doit savoir d'où viennent des pièces achetées seulement pour faire des comparaisons de teinture, ces tissus ne devaient point porter de prix ni être détournés de leur destination sans l'autorisation du vendeur.

» M. Eeckman en prenant pour lui seul la mission de la Chambre consultative tout entière, n'a pas remarqué que par le fait il absorbe la Chambre et supprime ses collègues.

» J'ai combattu les idées de M. Eeckman sans m'en prendre à ses intentions ni à

sa parfaite honorabilité que je respecte et me suis contenté de prouver que ses accusations n'avaient pas de base.

» Recevez, Monsieur le rédacteur, l'assurance de ma parfaite considération.

» LECLERCQ-DUPIRE.

Le Mémorial de Lille publie la lettre suivante:

» Monsieur le rédacteur,

» Les commerçants portés sur la liste des notables de l'arrondissement de Lille étaient convoqués, il y a quelques jours pour procéder à l'élection d'un juge au tribunal de commerce. Sur 200 personnes appelées, 20 seulement, dit-on, se sont rendues au scrutin: 16 ont voté pour le seul candidat qui se présentait, et 13 ont déposé des bulletins blancs.

» Ne trouvez-vous pas, monsieur le rédacteur, qu'il y a dans une pareille abstention un fait grave qui fait à l'élu une position difficile, j'allais dire impossible? En effet, quel a été le but de la loi en laissant à l'élection la nomination des juges consulaires? Evidemment c'est de permettre aux commerçants de se choisir des arbitres pour toutes les contestations qui peuvent surgir entre eux. Or ce but est-il atteint quand il suffit de 16 votants pour décider d'une élection dans un arrondissement qui compte plus de 5.000 commerçants patentés? Il y a là certainement une énormité qui saute aux yeux, car c'est surtout quand il s'agit de rendre la justice que l'élu a besoin pour lui-même de trouver dans le plus grand nombre possible de suffrages l'autorité nécessaire pour remplir son mandat, et c'est là qu'il doit puiser la force qui peut lui enlever pour décider équitablement, sans peur comme sans reproche, même dans les questions qui peuvent se rattacher de près ou de loin à ses propres intérêts.

» Si MM. les notables devaient continuer à montrer une pareille indifférence (il est vrai qu'il s'agit d'un privilège), le gouvernement aurait à se préoccuper de savoir s'il ne serait pas mieux, dans l'intérêt même du commerce, que les affaires du ressort aujourd'hui des tribunaux consulaires, fussent déferées aux tribunaux civils.

» J'ai l'honneur d'être, etc. M.

A l'occasion de la Sainte-Cécile, la Société Chorale de l'église de Notre-Dame exécutera dimanche prochain 26 courant, à 9 heures et demie une grand'messe en musique de la composition de Mine.

Au marché aux grains de Lille du 22 novembre il y a eu une baisse de 79 c. à l'hectolitre.

On lit dans le Mémorial de Lille:

» L'audience de la police correctionnelle de mardi nous a offert encore un triste exemple de la détestable habitude qu'ont les Belges de se servir de leurs couteaux pour vider leurs querelles.

» François Dammer, domestique de ferme à Mouveaux, et Pierre Vercaille, domestique de ferme à Tourcoing, tous deux d'origine belge, se rencontrèrent récemment sur la grande route, dans la traversée de Mouveaux, chacun d'eux conduisant un chariot. Ils se prirent subitement de querelle. Nous n'avons pu deviner pourquoi, au milieu des explications fournies par eux; ce qu'il y a de plus clair, c'est qu'ils sortirent leurs couteaux de leurs poches et se mirent à frapper sans le moindre souci de leur part.

» On sépara aussitôt les combattants, mais Dammer avait déjà un coup de couteau dans l'abdomen, Vercaille une ou deux entailles à la tête. Ces blessures n'eurent heureusement pas de suites fâcheuses, et Dammer, clopin clopant,

Vercaille la tête entourée de bandelettes vient de répondre devant les juges à l'accusation de coups réciproques qui les atteint.

» Vercaille, qui a en les plus graves torts et a failli tuer Dammer, est condamné à un an de prison; Dammer en est quitte pour un mois de la même peine.

Pour toute la chronique locale, J. Reboux.

#### CORRESPONDANCE

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances:

Paris 22 novembre.

D'après un bruit assez accrédité, le général Fleury serait désigné pour remplacer le maréchal Mac Mahon comme gouverneur de l'Algérie.

M. le général Faidherbe serait nommé sous-gouverneur de notre colonie.

Il y aura jeudi conseil des ministres à Compiègne, et samedi réunion du Conseil privé.

Ces convocations jusqu'à certain point insolites sont l'objet de nombreux commentaires.

Le roi et la reine de Portugal arriveront le 8 décembre à Compiègne où ils resteront jusqu'au 14.

Le Parlement anglais est prorogé au 23 décembre.

Les principaux négociants du Havre se sont réunis mardi et ont adressé une pétition à S. M. l'Empereur, pour le remercier des ordres que S. M. a donnés pour que les intérêts français en danger au Chili soient efficacement protégés, et ils supplient Sa Majesté d'user de sa haute influence pour faire braver le différend par un arbitrage international.

Enfin le président de la Chambre syndicale d'exportation vient d'adresser aux négociants de Paris la circulaire suivante:

« Paris 21 novembre 1865.

» La chambre syndicale a l'honneur de prévenir M. X. que le bureau de la chambre se réunira le mercredi 22 courant à 3 heures précises, et vous prie d'assister à cette réunion. Ordre du jour: Blocus du Chili.

» C'est hier qu'à eu lieu la réception solennelle de M. Delangle à la Cour de cassation, en qualité de procureur général. La Cour suprême, présidée par M. le président Troplong, qui avait à ses côtés, MM. les présidents de Chambres, moins M. Vaisse, indisposé, était en robe rouge. M. Troplong a prononcé un éloge de M. Dupin et de son éloquent successeur, M. Delangle, qui a déjà occupé, on le sait, les hautes fonctions de procureur général à la Cour suprême, ainsi que celles de premier président à la Cour impériale de Paris. M. Delangle a répondu par une chaleureuse improvisation, puis l'audience a été levée.

Les trois livres dont se compose le Code rural sont terminés au Conseil d'Etat. La commission spéciale a tenu sa dernière séance la semaine dernière. Il ne reste plus qu'à procéder à un examen final, qui doit être fait par le Conseil d'Etat, toutes sections réunies.

Le Code rural serait donc présenté cette année aux délibérations du Corps législatif.

On annonce une Encyclique qui doit convoquer, en juin 1865, les fidèles à Rome, à l'occasion du dix-neuvième centième anniversaire du martyre de saint Pierre.

Madame de Chabannes, femme du préfet maritime de Toulon, dont tout le monde connaît le dévouement devant le choléra, va être décorée de la Légion d'Honneur.

On sait qu'une ambassade marocaine doit venir en France pour présenter ses hommages à l'Empereur. On vient d'envoyer à Toulon un navire de la marine impériale pour amener en France cette ambassade qui avait dû retarder son voyage à cause de l'épidémie.

La première revue de fin d'année sera représentée au théâtre du Châtelet. Elle est intitulée: La lanterne magique et se compose de vingt tableaux.

M. Louis Blanc qui réside à Paris depuis quelques jours avec sa femme, se dispose à retourner à Londres.

On dit que Paris boira de l'eau pure provenant de la Dhuy, le premier janvier prochain. Un grand nombre de personnes devaient cette époque si impatientement attendue, en allant au grand lac de la plaine de Saint-Mandé, à l'embouchure de la conduite, goûter ces excellentes eaux.

Le Nain jaune fait un relevé assez amusant des jours de congé auxquels se prétendaient avoir droit les employés des ministères avant 1848. Ce relevé comprend 24 jours de garde; 52 dimanches, 6 grandes fêtes, 40 jours pour les enterrements, baptêmes et mariages de la famille; 30 jours de maladie, etc., etc. Cela fait un total, par an, de 379 jours de congé pour chaque employé. Comme il n'y a que 365 jours dans l'année, l'administration devait encore 14 jours de congé. On sait que M. Fould a donné des instructions pour que ces messieurs soient moins favorisés à l'avenir.

Pour toute la Correspondance J. Reboux.

#### Tribunaux

Le tribunal correctionnel de Nantes a condamné pour délit d'outrage à la religion catholique M. Mangin, directeur du Phare de la Loire, à 500 fr. d'amende et Laurent Pichat, auteur de l'article incriminé, à trois mois de prison et 1000 fr. d'amende. On présume qu'il y aura appel de ce jugement.

La sixième chambre a rendu mardi son jugement dans une poursuite dirigée à la requête du ministère public contre M. Mardochée Millaud, directeur du Petit Journal et M. Léo Lespès, dit Timothée Trimm, rédacteur.

La prévention reprochait à M. Millaud d'avoir établi une loterie sans autorisation, puis à M. Millaud et à M. Léo Lespès d'avoir à la même époque fait connaître au public, l'existence de cette loterie non autorisée, par des avis, annonces et autres moyens de publication. A la huitaine dernière, M. le substitut Thomas a soutenu la prévention; M<sup>rs</sup> Nicolet et Laurier ont présenté la défense.

Le tribunal a déclaré les deux prévenus coupables des délits à eux imputés; et admettant des circonstances atténuantes, il a condamné M. Millaud à 400 fr. et M. Timothée Trimm 50 fr. d'amende.

#### FAITS DIVERS

— Les journaux américains racontent une épouvantable catastrophe survenue à New-York:

« Le vapeur Saint-John avait quitté Albany, emportant à New-York environ trois cents passagers. Le trajet s'accomplit sans encombre. Le débarcadère était en vue, et déjà beaucoup de passagers prenaient leurs dispositions pour sauter à terre, lorsque tout-à-coup une terrible explosion se fit entendre. L'une des chaudières du steamer venait d'éclater, et

crois qu'il fut bien deux ans avant de vaincre sa froideur.

— C'est étonnant. J'ai oui dire que c'est elle qui s'est éprise la première.

Mme Reynoldi éclata de rire.

« Je gage, s'écria-t-elle, que c'est lui-même qui repend ce bruit-là. D'ici à quelques années, il prétendra sans doute que c'est Hélène qui l'a demandé en mariage!

— Peut-on admettre qu'un homme d'honneur fasse de ces vanteries aux dépens de sa femme?

— Un homme vaniteux est capable de faire pis encore pour assouvir sa misérable passion. Et Ocharid est possédé corps et âme du démon de la vanité.

— Vous ne contesterez cependant point l'amour de sa femme pour lui?

— Certainement non; mais je puis affirmer qu'elle n'a pas pris feu la première. Bien plus, je doute qu'elle soit d'un caractère passionné. Elle aime son mari avec un dévouement calme qui la rend capable de tous les sacrifices; mais elle n'éprouve pas, elle n'a jamais éprouvé de passion violente pour lui, pas plus qu'elle n'en pourrait concevoir pour aucun autre.

(La suite au prochain numéro.)

Les personnes qui désireraient faire traduire ou faire écrire une correspondance en anglais, allemand, hollandais, italien ou espagnol peuvent s'adresser au bureau du Journal de Roubaix

crainait qu'Albert ne trahit trop manifestement son ambition d'être décoré. En effet, il finit par dire:

« Vous voyez bien, mon cher Marsange, que l'on me doit une récompense et une marque d'estime. Je suis sûr d'obtenir la croix si quelque ami influent veut la solliciter pour moi en présentant mes services sous leur véritable jour. J'ose compter sur votre recommandation auprès de votre beau-frère le ministre.

— Soyez sûr qu'elle ne vous fera point défaut, répondit Carlos d'un ton obligeant, mais qui parut un peu froid à Hélène. Elle n'osa lever les yeux, sentant les regards de M. Marsange fixés sur elle.

— Personnellement, reprit Ocharid, je ne tiens guère à un petit bout de ruban rouge. Mais je sais que ma femme serait ravie de me voir décoré.

— En vérité, madame? Vous seriez si heureuse d'un ruban à la boutonnière de votre mari?

Albert rougit et regarda Hélène avec inquiétude. Elle répondit en souriant, mais sans lever les yeux:

« N'est-ce pas tout naturel? »

En sortant, ce soir-là, de la maison Ocharid, Carlos se disait:

« Ce vaniteux, ce fou, posséder un pareil trésor de femme! Comme elle est préoccupée de ne pas laisser tomber sur lui le moindre soupçon! Mais est-il possible qu'une nature si richement douée... Aime-t-elle cet homme? »

A cette question, il s'arrêta, abîmé dans de profondes réflexions.

On était en pleine saison des eaux. Le monde élégant affluait à Ostende. Les dames rivalisaient de luxe, et, au premier

rang des plus brillantes et des plus entourées, se distinguait, comme toujours, Hélène Ocharid, excitant une admiration déclarée et une envie secrète.

Le lendemain de son arrivée, son mari entra chez elle avec Carlos Marsange. Elle eut, à la vue de celui-ci, un air étonné, presque effrayé.

« Ma visite vous surprend, lui dit-il. — Certes. N'aviez-vous pas le projet de passer à l'étranger le reste de la belle saison? »

— Je suis fatigué des voyages. J'ai parcouru toute l'Europe. C'est ce qui m'a fait céder aux instances d'Ocharid.

— Oui, c'est moi qui l'ai entraîné, dit Albert. Comme je ne passerai que huit jours à Ostende, tu allais le trouver seule ensuite avec Mme Reynoldi. J'ai donc proposé à Carlos de me remplacer dans le monde auprès de vous.

— Confiance qui m'honore trop pour qu'il me vint à l'esprit de refuser la mission, reprit M. Marsange.

Le soir, au bal, Hélène valsait avec Carlos, et Albert regardait danser, debout au milieu d'un groupe d'amis.

« Quoi! lui dit l'un d'eux, tu vas laisser ta charmante femme seule ici? »

— Il le faut bien. Mais elle connaît déjà presque tous les baigneurs, et puis elle est avec son amie intime, Mme Reynoldi.

— La femme du riche banquier?

— Elle-même, répondit-il, jouant l'indifférence.

— N'importe; quand on est si bien marié, c'est fâcheux d'être obligé de quitter sa femme. Sais-tu, Ocharid, que tu as eu une chance inouïe d'obtenir la main d'une personne si riche, si aimable et si distinguée!

— Je peux même dire que le bonheur est venu au devant de moi. Au début de notre connaissance, je ne songeais nullement à rechercher Hélène, car j'avais un caprice pour une autre. Mais son attitude avec moi m'apprit que j'avais fait une conquête à mon insu. Quand on se voit aimé d'une femme jeune, belle, séduisante, on subit volontiers son sort et les chaînes qu'elle vous impose.

— Tu as, ma foi, un succès fou auprès des dames.

— Oui, je ne sais pourquoi; ma femme, par exemple, m'adore littéralement.

— Et toi?

— Nous autres hommes, nous ne pouvons pas aimer avec autant de passion que les femmes. Notre temps appartient à des occupations plus importantes. Mais j'ai pour elle une affection indécible, et je me fais un honneur de céder en tout à sa volonté, voire même à ses caprices.

Dès le début de cette conversation, Carlos avait conduit Hélène s'asseoir, après la danse, sur un sofa derrière Albert, et ils avaient tout entendu sans être remarqués.

Quelle blessure douloureuse pour l'âme délicate d'Hélène! Elle, à qui la considération de son mari était si chère, elle qui faisait tout pour déguiser les défauts de cet homme; l'entendre se vanter d'avoir reçu d'elle des avances, d'en être adoré et de s'attacher par pur devoir à satisfaire ses moindres caprices! Oh! c'en était trop.

Et pourtant, ce n'était pas tout encore. Carlos, le sourcil froncé et le regard menaçant, mit le comble à son chagrin en lui disant avec amertume:

« Ainsi, c'est vous qui, par votre violent

amour, avez amené Ocharid à vous rechercher en mariage? Il ne fait pas grand mystère du bonheur qu'il vous doit.

Hélène contint, par un pénible effort, les larmes qui lui montaient aux yeux. Elle savait bien qu'on l'observait et que son émotion ne passerait par inaperçue.

« Carlos, dit-elle d'un ton supplian, plus un mot là-dessus, si vous avez pour moi une véritable amitié.

— Vous faites appel à mon amitié, en ce moment! Comprenez vous...

— Je comprends que Carlos Marsange pense beaucoup trop noblement pour vouloir offenser une femme...

— Qui n'est pas heureuse! Vous avez raison.

Il s'éloigna et, quelques minutes après, Hélène le vit causer avec Mme Reynoldi. Alors elle se sentit si malheureuse, si seule, si abandonnée de tous qu'elle faillit fondre en larmes. Le ton de Carlos lui avait fait mal; elle l'avait trouvé moqueur et méprisant. Ah! si lui eût parlé d'un air affectueux, s'il fut resté auprès d'elle, essayant d'adoucir par sa présence l'impression des vanteries d'Ocharid, elle eût moins souffert. Sa froideur, son indifférence la blessaient profondément.

Tandis qu'elle est en proie à cette torture, écoutons l'entretien de Mme Reynoldi et de Carlos.

« Madame, vous rencontriez sans doute dans le monde Mlle Hélène Dalbray, à l'époque où elle devint la fiancée d'Albert Ocharid? »

— Certainement. Il eut une peine incroyable à exciter l'intérêt de cet être jeune fille, qui montrait pour tout le sexe masculin une suprême indifférence. Je